



Compte rendu CGT du CHSCT

du 22 septembre 2017

1. Richelieu Zone 1

- **La Présidente de la BnF** a adressé un courrier à la présidente de l'OPPIC (l'opérateur du ministère qui gère les travaux) au sujet des trop nombreuses malfaçons constatées.
- **Pour la CGT**, cette situation est aussi le résultat d'une ouverture précipitée alors que le chantier était à peine terminé. L'administration porte également une part de responsabilité quant à ces nombreux dysfonctionnements.

■ **Sûreté et sauvegarde des collections, ça ne va pas du tout**

- **De multiples inondations** : la liste est déjà longue avec quatre inondations et infiltrations d'eau dans les magasins du département des Manuscrits (10 et 24 juillet, 8 et 9 août), trois à l'angle Nord Est du Magasin central attenant à la salle Labrouste (les 10 juillet, 25 août et 14 sept.), une autre à l'école des Chartes (ENC) le 17 mai)... La Direction nous informe d'un audit de la toiture rénovée. On apprend en outre qu'une expertise est en cours concernant l'inondation à l'ENC.

- **Des lecteurs de badges toujours inopérants** : si 12 nouvelles portes vont être équipées d'ici la fin du mois d'octobre, le problème reste entier. A la série de pannes de la fin de l'été s'ajoute en effet les autres dysfonctionnements pourtant relevés depuis la réouverture de la zone. L'installation d'un lecteur de badge dans les ascenseurs L (desservant les salles des ASP et des MSS mais aussi des espaces de bureaux), attendue depuis l'ouverture, est annoncée pour le 2 octobre.

- **Des conditions climatiques dans les magasins déplorables pour un bâtiment neuf** : des températures excessives ont été relevées avec plus de 25° dans certains espaces, la norme étant de 18° à 19°C. Ce problème serait réglé avec l'activation d'une centrale de production de froid basée au dessus de la salle Labrouste au terme du chantier (c'est-à-dire dans plusieurs années).

→ **La CGT s'inquiète pour la sécurité des collections** : en raison des fuites d'eau (une centaine d'ouvrages ont été touchés lors de l'orage du 10 juillet par exemple), du fait des températures excessives dans les magasins et des lecteurs de badges manquants ou dysfonctionnant pour sécuriser les espaces (pour information, dans la nuit du 8 octobre un individu s'est introduit par effraction sur le site Richelieu et a mis le feu à un bureau de l'INHA).

■ **Un bâtiment refait à neuf ?**

- **Les problèmes relatifs à l'éclairage** : outre des plafonniers qui s'effondrent, une cartographie des besoins des agents est en cours de réalisation. Dans les salles de lecture des ASP et des MSS les luminaires à détecteur de mouvement, source de gêne lorsqu'ils s'éteignent doivent être remplacés dans un avenir proche (aucune date donnée).

- **Certains ascenseurs sont toujours défectueux** : la CGT BnF a rappelé, comme à chaque occasion, les multiples dysfonctionnements des ascenseurs neufs de la zone 1 (le G et le I par exemple), dont certains sont considérés à tort comme résolus.

- **Les conditions climatiques dans les bureaux** : le nettoyage tardif et tant attendu du réseau chaud a eu lieu, le chauffage devrait donc être opérationnel fin septembre. Mais reste à traiter le réseau froid.

- **Des fenêtres non rénovées** : la rénovation des fenêtres n'étant pas prévue dans le cadre du projet Richelieu, aujourd'hui la BnF doit engager de nouveaux travaux de rénovation et d'isolation (qui vont encore perturber les lecteurs et les personnels). Les fenêtres devraient être terminées fin octobre.

- **Des coupures électriques** : les nombreuses interventions techniques dans le bâtiment entraînent des coupures d'électricité imprévisibles à tout moment de la journée. Ceci est inadmissible tant pour la sûreté des collections que pour la sécurité des personnes.

■ Côté fonctionnement

- **Des mesures en cas de nuisances sonores** : la CGT s'est félicitée du traitement de cette question en amont des problèmes. Cela n'avait pas été le cas pendant la phase 1 des travaux et nous avons dû intervenir à plusieurs reprises pour que les personnels puissent se retirer de leurs locaux de travail. Si le suivi des nuisances et des procédures est désormais acté, la CGT s'est opposée au fait que l'on transfère une partie des salles de lectures dans d'autres espaces en cas de fermeture de locaux.

- **Des banques de salle en attente de travaux** : l'absence de réelles arrières banques de salle, en particulier aux Arts du spectacle, n'a toujours pas été résolue et les travaux n'ont pas été budgétés.

- **La gestion dynamique des collections et les navettes de transport** : la CGT est revenue sur le départ annoncé de 40% des collections du quadrilatère à Bussy. La CGT demande qu'une réflexion sur les effectifs de magasinage des départements de collections soit engagée et qu'une véritable formation des agents au transport des «œuvres» soit enfin dispensée. La CGT a demandé, à nouveau, que les espaces de travail soient repensés en fonction de cette problématique.

2. Pollution au plomb à Richelieu : l'histoire se répète

Pour mémoire, lors du CHSCT du 7 juillet 2017, la CGT s'était inquiétée du manque de mesures de prévention sur le risque plomb dans la zone 2, maintenant en chantier.

→ **La CGT avait rappelé les graves dysfonctionnements qui ont ponctué le chantier en zone 1** : pollution au plomb ayant entraîné l'arrêt en catastrophe des travaux, découverte de poussière de plomb dans la salle Labrouste avant son ouverture au public en décembre 2016...

→ **Pour la zone 2, la CGT avait réclamé la mise en place de protocoles de sécurité** car bien que le chantier ait débuté, rien n'avait été fait.

■ La zone 2 en chantier est polluée !

Deux semaines après le CHSCT de juillet, une plombémie sur un ouvrier du chantier a révélé un taux de plomb dans le sang anormalement élevé. L'ouvrier a été immédiatement écarté du chantier. Dans le même temps les analyses surfaciques se sont succédées, attestant toutes de la présence de plomb dans certains espaces de la zone 2 jusqu'à 30 fois supérieurs aux normes en vigueur.

→ **Aussitôt, la CGT Construction et la CGT BnF sont intervenues** auprès de l'OPPIC (l'opérateur qui gère les travaux), du ministère de Culture et de la Présidente de la BnF pour les alerter de cette situation et leur demander de mettre en place les mesures de sécurité et de prévention adéquates.

→ **Le 27 juillet, la CGT BnF a lancé un droit d'alerte danger grave et imminent** auprès de la Présidente du CHSCT et demandait la mise en place des mesures suivantes :

- Le retrait des agents de la zone 2 en raison des risques d'exposition au plomb jusqu'à la mise en place de mesures correctives
- La liste exhaustive des personnels BnF et des salariés des entreprises intervenant au nom de la bibliothèque ayant pu être exposés au plomb
- La réalisation de plombémie pour l'ensemble de ces personnels
- La définition des moyens mis en place pour éliminer ce risque

- La transmission des analyses concernant la présence de plomb dans la zone 2 et la réalisation de tests dans la zone 1

➔ **Les suite du droit d'alerte de la CGT** : des mesures de sécurité et de protection des ouvriers et des agents BnF intervenant en zone 2 ont enfin été mises en place. Des tests en zone 1 (la partie rénovée) ont confirmé la présence de poussière de plomb dans 3 espaces (un local technique, les combles de la salle Labrouste, un escalier de l'Ecole des Chartes) qui devront être nettoyés. Par ailleurs, à la demande de la CGT des tests complémentaires plus poussés (toujours en zone 1) dans certains magasins vont être lancés.

3. Point sur les moyens humains et matériels de sûreté sur le site de Tolbiac

➔ **Point demandé par la CGT à la suite d'alertes des personnels de la sûreté de jour et de nuit.** De nombreuses difficultés sont rapportées ayant d'importantes conséquences sur les conditions de travail de ces agents et parfois leur sécurité physique (par exemple, intervention isolée la nuit après des intrusions dans le bâtiment).

Les difficultés soulevées : un système de surveillance défaillant, des moyens de communication et du matériel souvent inopérants, des agents du service de nuit isolés, etc.

L'administration confirme que les problèmes sont identifiés et qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer un plan pluriannuel d'intervention va être lancé.

- **Pour le système de surveillance** : programme de remise à niveau des caméras, maîtrise d'œuvre pour 2018, budget de 60 000 euros pour renouveler les caméras du parvis.
- **Pour l'équipement** : vérification de tous les radio-émetteurs et achat de nouvelles radios pour le service de nuit.
- **Concernant l'organisation du service de nuit** : la décision de 2016 de renforcer l'équipe avec 2 agents supplémentaires de catégorie C tout en supprimant l'encadrant de catégorie B pose des questions de sécurité et de niveau de responsabilités des agents de catégorie C.

La Direction générale propose une instruction et engage le DMT à organiser une prochaine réunion avec les parties concernées. La CGT a demandé la ré-internalisation des fonctions de sûreté pour les équipes de nuit (externalisées depuis 2013), essentielles pour la sécurité des personnes et des collections et la création d'un poste d'encadrant opérationnel pour le service de nuit.

4. Déploiement du WiFi à la BnF

Le Wifi fait l'objet d'un plan de déploiement qui a été examiné au CHSCT du 27 mars 2015. Sous la pression des organisations syndicales qui s'étaient inquiétées des possibles risques liés aux ondes électromagnétiques, un certain nombre de principes généraux d'installation des bornes avaient alors été retenus par l'administration :

- **créer des zones sans Wi-Fi** (« zones blanches »), notamment pour l'accueil des personnes électro-hyper-sensibles,
- **pour chaque borne Wi-Fi une puissance d'émission maximum limitée à 30 mW** (0 à 30 mW), une puissance particulièrement basse représentant 30% de la puissance nominale des antennes à 2,4 GHz et 15% de celle à 5 GHz généralement utilisées dans ce contexte.
- maximiser la distance entre les bornes et les usagers ou le personnel BnF posté :
 - o aucune borne ne se trouvera à moins de 3 mètres d'une place de lecture
 - o aucune borne ne se trouvera à moins de 5 mètres d'une banque de salle ou d'un bureau (personnel posté)
- **des mesures d'accompagnement** : en plus de la signalétique concernant les zones avec et sans Wi-Fi, la BnF mettra à disposition des personnels et des lecteurs, sur demande, des dispositifs de mesure des champs électromagnétiques.

■ Le bilan de ce déploiement a été présenté au CHSCT :

Un audit (mesures de champs électromagnétiques global) a été réalisé par l'APAVE, cet été pour chacun des sites audités (Tolbiac, Richelieu, Louvois et Arsenal) : le rapport montre que les valeurs mesurées des champs électromagnétiques sont particulièrement basses (à part à Louvois en raison d'antennes relais implantées à proximité).

Certaines bornes, notamment celles qui sont installées dans les zones sensibles (bureaux, espace pédagogique), seront éteintes par défaut et activables à demande par les agents via une application qui est en cours de développement (elle sera opérationnelle en décembre 2017). Cette application pourra également permettre au personnel de gérer les bornes en salles de lecture.

■ L'analyse de la CGT :

→ Nous nous félicitons des mesures particulièrement basses relevées, par ailleurs l'installation du wifi a fait baisser le niveau d'émission globale d'ondes électromagnétiques en raison d'une utilisation moindre des téléphones portables pour se connecter à internet.

→ Nous constatons par contre qu'il n'y a pas de véritable « zone blanche », les ondes électromagnétiques liées au réseau téléphonique étant présentes partout (ce constat s'appuie sur les résultats de l'audit)

→ Nous contestons enfin l'installation de nouvelles bornes WiFi dans les bureaux et surtout dans l'espace pédagogique (de nombreux pays européens ont interdit le wifi dans les écoles, en France la loi Abeille en réduit fortement l'utilisation).

5. Questions diverses de la CGT :

1. Assurance convoyeur

Concernant la question des assurances relatives aux frais médicaux à l'étranger, nous rappelons que les convoiements ou autres missions à l'étranger forment une part intégrante de l'activité professionnelle de certains agents.

Le Louvre et l'INHA souscrivent une assurance pour leurs agents, tout comme la British Library et bien d'autres établissements. Or dans le cadre de leur travail des agents de la BnF encourent régulièrement le risque de se retrouver sans protection en cas d'accident et de maladie, ou doivent souscrire à leurs frais une assurance – parfois nécessaire à l'obtention d'un visa.

→ A nouveau sollicitée par notre organisation syndicale à ce sujet la Direction nous informe de la notification en cours du marché.

2. Arrêt de la climatisation pendant la fermeture annuelle à Tolbiac

Des agents se sont plaints de l'arrêt de la climatisation dans les bureaux et dans les salles de lecture pendant la fermeture annuelle, rendant les conditions de travail très pénibles. La direction des moyens techniques nous informe avoir en effet procédé à des arrêts qui du fait de travaux ont occasionné un retard de la mise en route de 2 à 3 heures chaque jour de la semaine. Une information plus complète sera donnée dans le bilan des travaux de la fermeture annuelle à paraître.

Rejoignez la CGT BnF !

Nom et prénom :

Site d'affectation :

Département et service :

Local CGT niveau A2, T4 de Tolbiac - tel : 49.01 - cgt@bnf.fr - www.cgtnbf.fr